5.2.4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

5.2.4.1. **Réseau hydrographique et régime hydrologique**

Le Fenouillèdes est traversé par le fleuve le plus septentrional du département des Pyrénées Orientales, l'Agly. Celui-ci prend sa source dans le massif des Corbières au pied du Bugarach dans le département de l'Aude. L'Agly entre dans le département via les Gorges de Galamus. En aval immédiat de l'urbanisation de Saint-Paul de Fenouillet, l'Agly est rejoint par l'un de ses principaux affluents, la Boulzane. L'Agly traverse la serre Sud du Synclinal du Fenouillèdes par la Clue de la Fou. A Ansignan, l'Agly est rejoint par la Desix pour se jeter dans la retenue de Caramany destinée à protéger la Plaine du Roussillon de ses crues et apporter un soutien à l'irrigation en période d'étiage. Au niveau d'Estagel, l'Agly est rejoint par la rivière de Maury puis le Verdouble avant de sortir du Fenouillèdes au niveau de Cases-de-Pène. Le cours de l'Agly traverse alors la partie Nord de la Plaine du Roussillon dont la localité de Rivesaltes où il est rejoint par le Roboul pour se jeter dans la Mer Méditerranée entre Torreilles et Le Barcarès. Le cours total de l'Agly est ainsi long de près de 82 km pour un bassin versant total de 1 055 km² à cheval sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

☞ Photo : Agly au niveau du passage à gué de la RD59a à Cases-de-Pène

Le territoire de Cases-de-Pène et le projet sont plus précisément situés entre la confluence avec le Verdouble (aval d'Estagel) et celle avec le Roboul (Rivesaltes). Sur la commune de Cases-de-Pène, de nombreux ravins secs alimentent l'Agly par fortes pluies, la plupart en rive gauche depuis les contreforts des Corbières. Le projet est délimité à l'Ouest par la Coume d'en Pujol et à l'Est par la Coma d'en Roc, deux ravins à secs en dehors d'aplats parfois en haut à proximité de la confluence avec l'Agly.

L'Agly a un régime proche de celui des oueds, son débit est souvent faible et présente des périodes d'assecs sévères et prolongés qui assèchent le lit régulièrement sur des kilomètres, principalement en aval d'Estagel. Ceci résulte des pertes au niveau du système karstique qui alimentent mais aussi drainent l'Agly. Les pertes les plus importantes s'observent en amont de Cases-de-Pène, au niveau du passage à gué d'Estagel.

☞ Carte : Réseau hydraulique local

Une station de mesure des débits est présente au niveau de la station de Mas de Jau. Le bassin versant est en ce point de 903 km². Cette station de mesure est pertinente pour le projet dans la mesure où il s'agit de la station la plus proche, qu'elle est située en aval immédiat du secteur des pertes de l'Agly et qu'aucun affluent ou prélèvement notable ne survient entre elle et le secteur de projet.

☞ Graphique : Débit de l'Agly à Estagel (Mas de Jau)

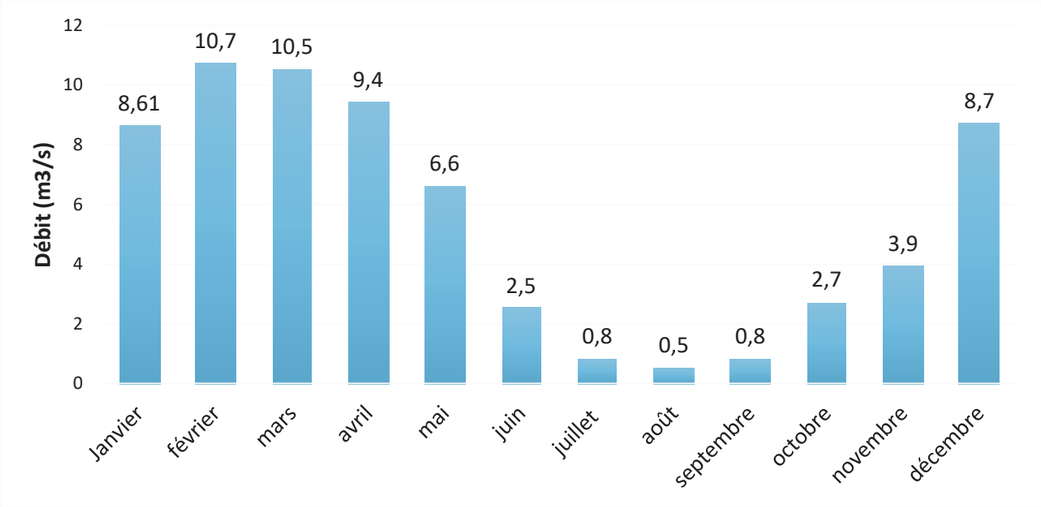

Les relevés de cette station de mesure[17] montrent une moyenne de près de 5,5 m^3/s et une variation annuelle du débit de 0,5 m^3/s à 10,7 m^3/s. En cohérence avec les conditions climatiques du Sud de la France, le maximum hydrologique survient à la fin de l'hiver tandis que les basses eaux surviennent l'été. Le débit maximal relevé est de 1 410 m^3/s lors des crues exceptionnelles de 1992 (près de 3 fois pour comparaison le débit de la Seine au Havre).

5.2.4.2. **Qualité de l'Agly**

Le bassin versant de l'Agly est caractérisé par une occupation des sols par des boisements en majorité en amont du barrage de Caramany puis par une dominante viticole à partir de la commune d'Estagel. Les facteurs d'altération de la qualité des eaux recensés sur le bassin versant de l'Agly, en amont de Cases-de-Pène peuvent être définis comme suit :

- Origine domestique : rejet des stations d'épuration en amont, notamment Estagel, Tautavel, Latour-de-France, Maury ;
- Activités viti-vinicoles : rejets des dispositifs de traitement des effluents viticoles (via ou non les stations d'épuration) ;
- Origine agricole diffuse (lessivage des parcelles exploitatées et entraînement d'éventuels produits de traitement) ;
- Réseau routier (lessivage des chaussées, traitement des abords et des ouvrages, …)

Des stations réparties sur le territoire permettent de surveiller la qualité des cours d'eau. Sur le cours de l'Agly, les stations d'Estagel (Mas de Jau) et de Rivesaltes (Les Ferratjals) permettent de statuer sur la qualité de l'eau en amont immédiat et en aval éloigné de Cases-de-Pène.

☞ Tableau : Synthèse de l'état de la masse d'eau (2014 – 2018)

Station	Code station	Etat écologique	Etat chimique
Estagel 1 – Mas de Jau	06173700	Bon Etat	Bon Etat
Rivesaltes 1 – Les Ferratjals	06174950	Moyen à Bon Etat	Bon Etat

Sur la station Rivesaltes 1, le paramètre déclassant (Etat écologique moyen) correspond aux invertébrés benthiques.

5.2.4.3. **Masse d'eau superficielle définie par le SDAGE RM**

La masse d'eau superficielle concernée par le projet est l'Agly dans son cours compris entre le Verdouble et le Roboul, codifiée FRDR212 par le SDAGE Rhône Méditerranée. Le SDAGE RM considère l'état écologique et chimique de ce cours d'eau comme moyen.

Des mesures ont été définies dans le cadre du SDAGE Rhône Méditerranée pour préserver ce bon état écologique, ces objectifs s'appliquant ainsi également à ses affluents dont les ravins l'alimentant sur le territoire de Cases-de-Pène et situés dans le bassin versant aval de la carrière :

- *Altération de la continuité*
  - *MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) ;*
- *Altération de l'hydrologie*
  - *RES0601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation ;*
- *Altération à la morphologie*
  - *MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques*
- *Pollution diffuse par les pesticides*
  - *AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire ;*
  - *AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) ;*
- *Prélèvements*
  - *RES0201 : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture ;*
  - *RES0303 : Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau ;*

5.2.4.4. **SAGE Agly**

L'Agly fait l'objet d'un projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux depuis 1995. A ce jour, aucun document d'état des lieux ou d'objectifs n'a été élaboré. Aucun enjeu, aucune mesure issue du SAGE Agly ne peuvent être retenus.

[17] Code station : Y0664040 – L'Agly à Estagel (Mas de Jau)

5.2.4.5. **Usage de l'eau à proximité du projet et en aval**

Les ravins voisins du parc, par leurs assecs prolongés, ne présentent aucun usage répertorié. Le seul cours d'eau pérenne du secteur susceptible de comporter des usages est l'Agly.

Alimentation en eau potable

Tel que précisé précédemment, les eaux de surface de l'Agly ou sa nappe alluviale d'accompagnement ne sont pas utilisées pour l'alimentation en eau potable des collectivités. Le Mas de Jau, à plus de 3 km en amont hydraulique comporte le seul captage connu dans l'aire d'étude pour capter les eaux de la nappe alluviale (ancien puits toujours en activité). Aucun ouvrage de ce type n'est connu en aval.

Irrigation

Au sein de la boucle Est de l'Agly à Cases-de-Pène, à moins de 2 km en aval du projet sont dérivées des eaux de l'Agly pour alimenter le Canal de Rivesaltes. Celui-ci sert à l'irrigation de terres agricoles et vergers.

☞ Photo : Prise d'eau du canal de Rivesaltes dans l'Agly

Depuis 2014, un drain a été réalisé dans les alluvions de l'Agly afin d'irriguer 73 ha de terres agricoles entre Espira-de-l'Agly et Cases-de-Pène, au niveau du Mas d'en Triquère sur la commune de Cases-de-Pène et du secteur de Cabanac au Nord de Calce. Ce drain présente une capacité de prélèvement annuel de 87 600 m^3 dans les alluvions de l'Agly.

Pêche

L'Agly est classé en deuxième catégorie piscicole par la Fédération de Pêche des Pyrénées Orientales. Ce cours d'eau ne présente aucun parcours de pêche et aucune réserve en aval direct du projet. Le premier parcours de pêche est situé à Rivesaltes, au sein d'un plan d'eau aménagé pour la pêche de poissons blancs et carnassiers sur le cours de l'Agly. Ce parcours de pêche est à plus de 12 km du projet.

Baignade

Aucun point de baignade contrôlé n'est référence en aval de la carrière sur l'Agly. Les premiers points de baignade se situent en Mer Méditerranée à l'embouchure de l'Agly (Torreilles – Le Barcarès).

Sports d'eau vive

Aucun sport d'eau vive n'est recensé sur la commune de Cases-de-Pène ni en aval.

Le village de Case-de-Pène et le futur parc animalier sont situés le long de l'Agly, seul cours d'eau pérenne du secteur. Les terrains bordant la zone d'étude sont drainés par deux ravins parmi les nombreux descendant des massifs calcaires des Corbières, à l'Ouest la Coume d'en Pujol et à l'Est la Coma d'en Roc. Ces ravins sont à sec la majeure partie de l'année et ne coulent de façon sensible que lors des épisodes pluvieux importants.

L'Agly peut quant à lui connaître des assecs avec un débit moyen réduit à 0,5 m^3/s en Août contre un débit de 10,7 m^3/s au printemps.

L'Agly présente, au niveau d'Estagel – Mas de Jau en amont du projet, un « Bon Etat Ecologique » ainsi qu'un « Bon Etat Chimique » satisfaisant à ce titre à l'objectif principal du SDAGE Rhône Méditerranée ; l'état écologique est dégradé au niveau de la station de Rivesaltes. L'une des mesures du SDAGE Rhône Méditerranée pour l'aspect qualité est la maîtrise des pollutions diffuses par les pesticides. Les autres enjeux signalés par le SDAGE concernent la bonne répartition de la ressource en eau afin de répondre aux enjeux écologiques et à la satisfaction raisonnée des usages.

Ces usages sont restreints localement à l'irrigation pour des usages agricoles : drains au Mas d'en Triquère et canal d'irrigation de Rivesaltes. Le premier autre usage recensé en aval est le parcours de pêche de 2ème catégorie sur la commune de Rivesaltes. En particulier, aucun usage parmi les plus sensibles (alimentation en eau potable, baignade) n'est recensé en aval.

5.2.5. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le secteur de Cases-de-Pène est influencé d'une part par la proximité de la mer Méditerranée à l'Est et d'autre part par les Corbières au Nord. Il bénéficie d'un climat de type méditerranéen caractérisé par des hivers doux et des étés chauds et secs. Sur cette portion du pourtour méditerranéen, les vents de terre et principalement la Tramontane (vent froid et sec du Nord-Ouest) sont les plus fréquents et les plus forts et peuvent accentuer la rigueur hivernale. Un autre régime éolien a une influence sur les températures : le Marin. La station météorologique complète la plus proche est située à l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes à environ 10 km au Sud-Est du village de Cases-de-Pène.

5.2.5.1. **Températures et Précipitations**

La température moyenne annuelle est de près de 16°C. Les températures minimales sont au-dessus de 0°C en janvier tandis que les températures sont maximales aux mois de juillet et août avec près de 30°C. Le département des Pyrénées-Orientales est l'un des plus ensoleillé de France. Son exposition fait que l'ensoleillement est important tout au long de l'année (300 jours/an) et la luminosité est intense et régulière.

Les périodes les plus humides se situent entre octobre et janvier. En moyenne le mois d'octobre se caractérise par la plus forte pluviométrie (76 mm) et le mois de juillet par la plus faible (12 mm). Au-delà des moyennes, on peut mettre en avant que les mois d'automne sont caractérisés par des pluies qui peuvent revêtir un caractère torrentiel et gonfler rapidement les cours d'eau et canaux. En parallèle, les conditions climatiques sont favorables à une importante évapotranspiration générant une période de déficit hydrique s'étalant aux environs du mois de février jusqu'au mois d'octobre.

☞ Graphique : Données de températures et précipitations (Source : Météo France)

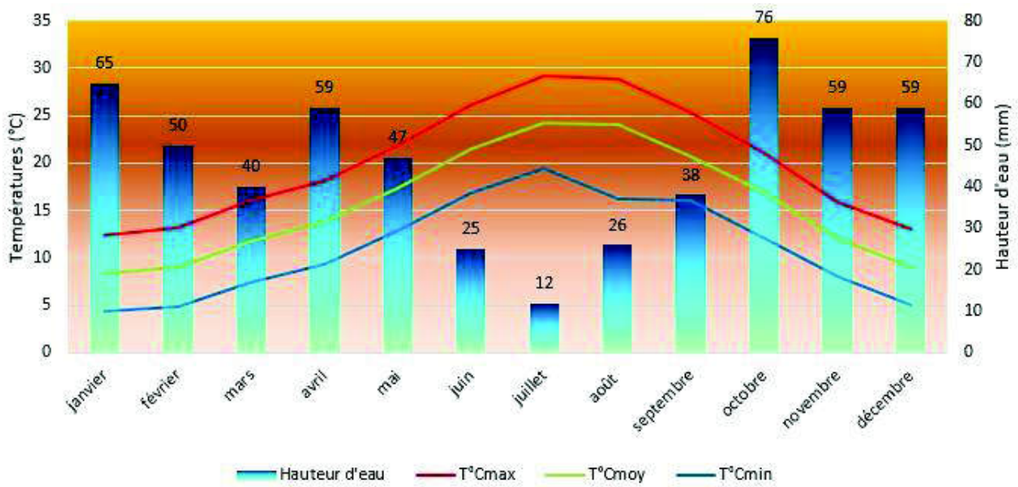

5.2.5.2. **Vents**

Le vent dominant (Tramontane) est de secteur Nord-Ouest. Son action desséchante sur la végétation est considérable et tend à augmenter de façon très sensible les phénomènes d'évapotranspiration. Les autres vents sont :

- le Marin de secteur Sud - Est, le Grec de secteur Nord - Est. Ils restent moins fréquents que la Tramontane, mais apportent des pluies parfois violentes.
- les vents du Sud - Ouest ou vents d'Espagne sont toujours chauds.

Les secteurs Nord - Ouest (secteurs 32, 30) représentent environ 41 % de l'ensemble des fréquences de direction. Les vents de la région peuvent s'avérer très violents comme l'ont démontrés les évènements de fin 2008 – début 2009 ou encore fin 2010.

☞ Graphique : Moyennes annuelle de la direction et de la distribution (en %) du vent à Perpignan (Source : windfinder)

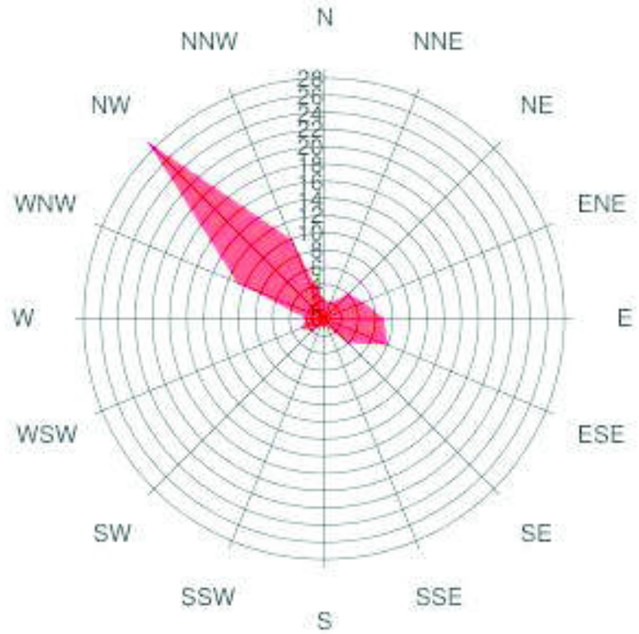

Le secteur de Cases-de-Pène est directement sous influence mixte Méditerranée - Corbières avec des températures moyennes hautes sur l'année et parfois négatives en période hivernale. Les vents locaux sont majoritairement de secteur Nord – Nord-Ouest (Tramontane) et moins fréquemment de secteur Est (Marin) voir Sud-Ouest (vent d'Espagne). Le déficit hydrique est important sur l'année avec une pluviométrie qui revêt un caractère irrégulier et parfois intense conduisant à des phénomènes de crues torrentielles.

5.3. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

5.3.1. CONTEXTE PAYSAGER

Les Pyrénées Orientales font partie du grand amphithéâtre régional tourné vers la Méditerranée et organisé en quatre paliers successifs : les reliefs montagneux, les contreforts (Corbières, Aspres et Albères), la plaine du Roussillon puis le littoral. C'est au sein du grand ensemble paysager des Contreforts et en bordure de la Plaine du Roussillon que s'inscrit le projet.

☞ Carte : Le secteur des contreforts de montagne (Atlas des paysages DREAL)

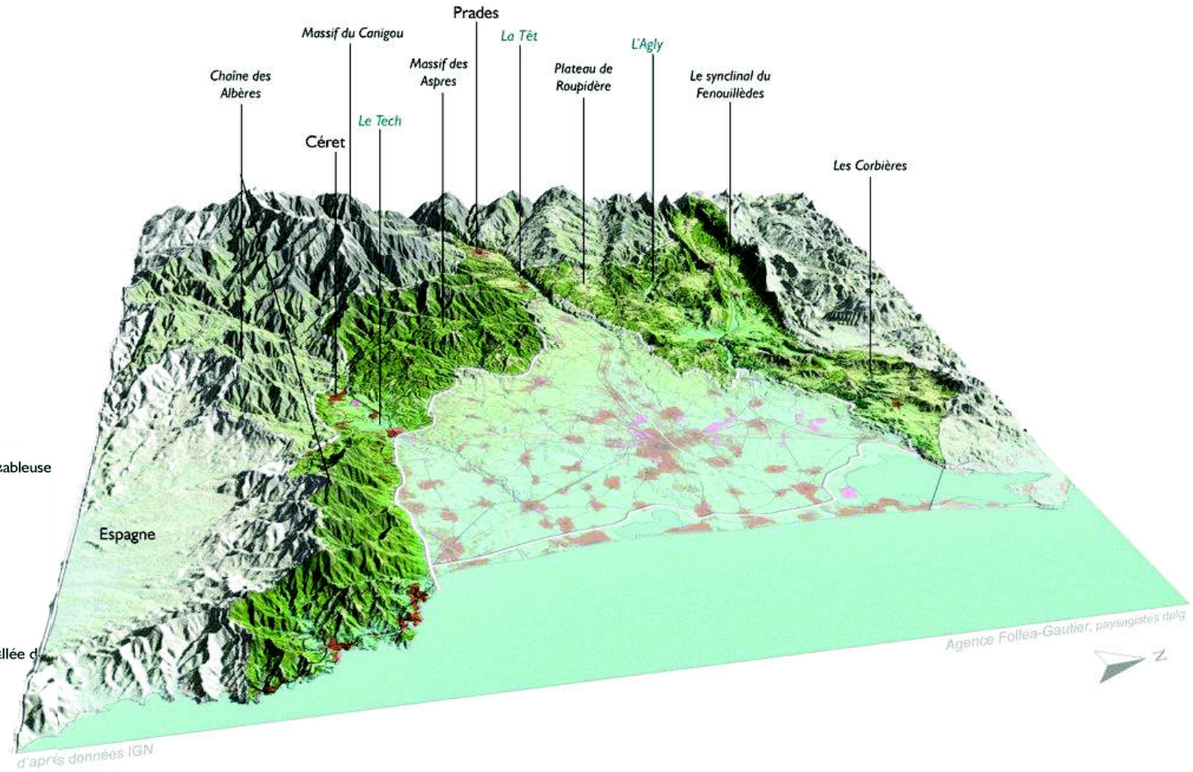

☞ Carte : Enjeux majeurs définis à l'Atlas des paysag

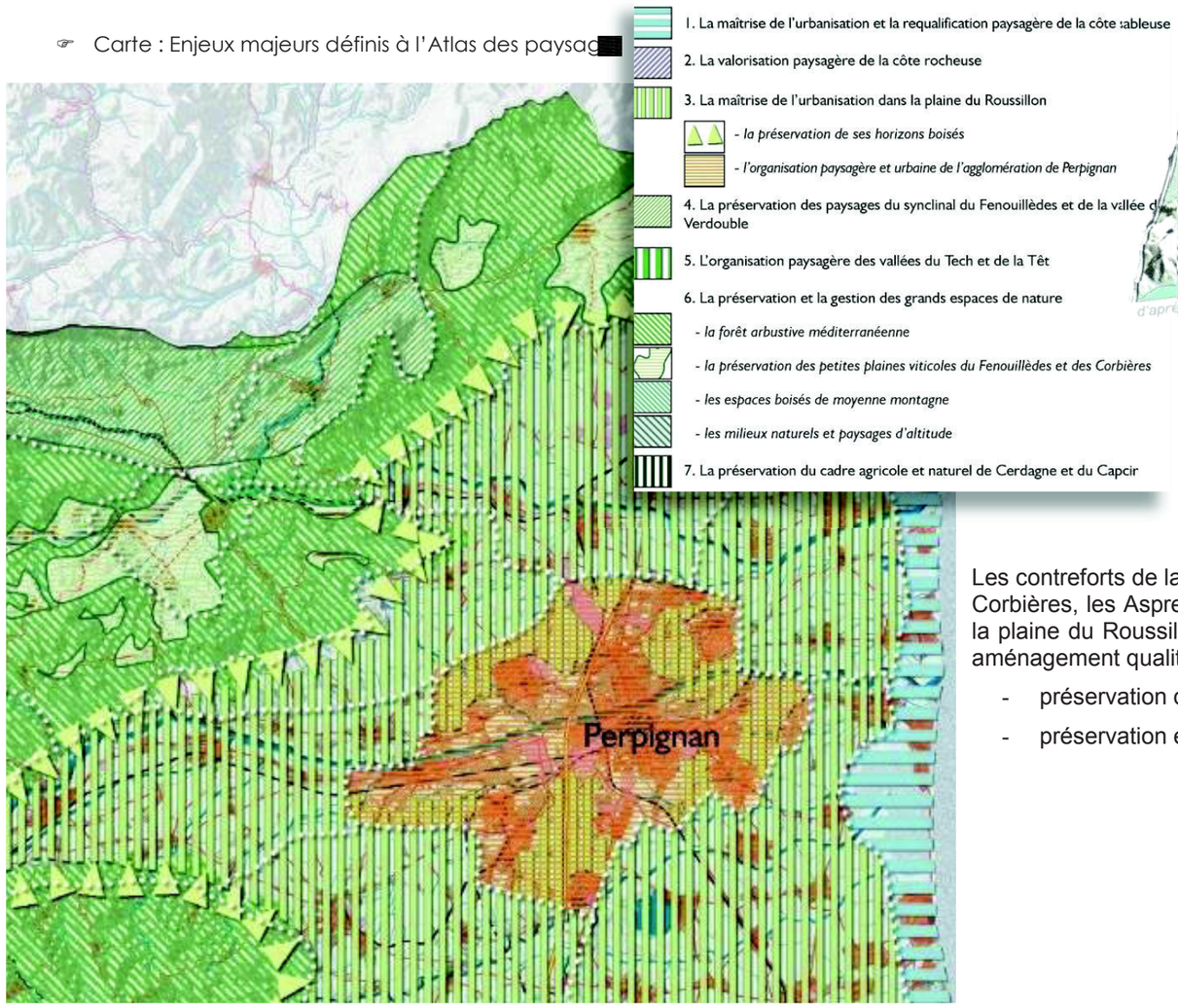

Les contreforts de la montagne sont les premiers reliefs observés, ils enveloppent toute la plaine et forment ses horizons par les Corbières, les Aspres et les Albères. Ce paysage présente des reliefs plus ou moins élevés situés entre l'étage montagnard et la plaine du Roussillon. Dans ce secteur lisière entre la Plaine du Roussillon et les contreforts, des « enjeux majeurs pour un aménagement qualitatif du territoire des Pyrénées-Orientales » ont été définis :

- préservation des horizons boisés de la Plaine du Roussillon ;
- préservation et gestion des grands espaces de nature (forêt arbustive méditerranéenne).

5.3.2. PAYSAGE PROCHE

5.3.2.1. **Composition**

Dans l'environnement du projet se succèdent des falaises calcaires surmontant des collines boisées, traversées de ravins aboutissant dans l'Agly et sa ripisylve. Au sein des terrasses alluviales viticoles, l'Agly dessine des méandres resserrés. Le territoire est encore peu peuplé, avec un habitat regroupé au sein de bourgs compacts avec un seul faisceau de transport principal suivant la vallée.

Les deux serres ouvrent par leur orientation le paysage vers le Crest et la Plaine du Roussillon à l'Est tandis qu'elles enserrent la vallée de l'Agly à l'Ouest tel qu'illustré dans le croquis suivant.

☞ Croquis : Territoire de Cases-de-Pène depuis son extrémité orientale

Ces deux reliefs calcaires, après un étage boisé, permettent d'apprécier la vallée de l'Agly et, au sommet, les vallées adjacentes. Ces points de vision sont organisés par des chemins de randonnée et par les entités patrimoniales que sont l'ermitage Notre-Dame de Pène au Sud et la Tour del Far au Nord, entités visibles sur le croquis sur les reliefs respectivement gauche et droite.

Au sein de la vallée, sur les terrasses, la viticulture reste la source quasi exclusive d'ouvertures visuelles dans le paysage, ces ouvertures étant rapidement réduites soit par la ripisylve de l'Agly, soit par des micro-reliefs relictuels tel celui accueillant le bourg de Cases-de-Pène. Les points de découverte sont organisés par les axes de communication principaux que sont la RD117 (labellisée « Route des Vins ») et le train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes.

☞ Photo : Terrasses viticoles longées par la RD117 et traversées par le TPCF

Les boisements marquant la délimitation entre les terrasses alluviales et les reliefs calcaires sont plus présent sur la Serre de Tautavel car intimement liés à la géologie locale (présence de formations plus marneuses). Certaines parcelles parmi ces boisements étaient cultivées au courant du XXème siècle. Le retrait progressif de l'activité viticole s'est accompagné d'une reprise de la végétation naturelle sur ces anciennes parcelles. Y subsiste néanmoins un réseau de murets de pierre témoignant des anciennes terrasses cultivées.

☞ Photo : Murets de pierres sèches sur le site de projet

☞ Carte : Synthèse des grands éléments paysagers locaux

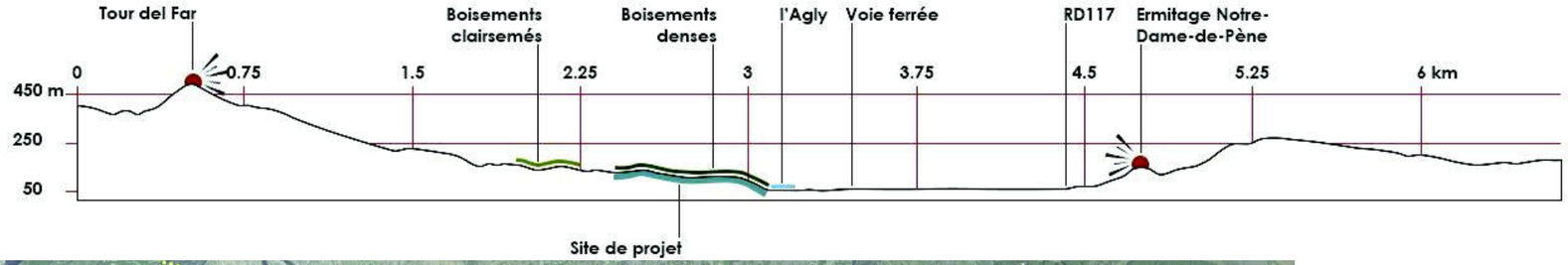

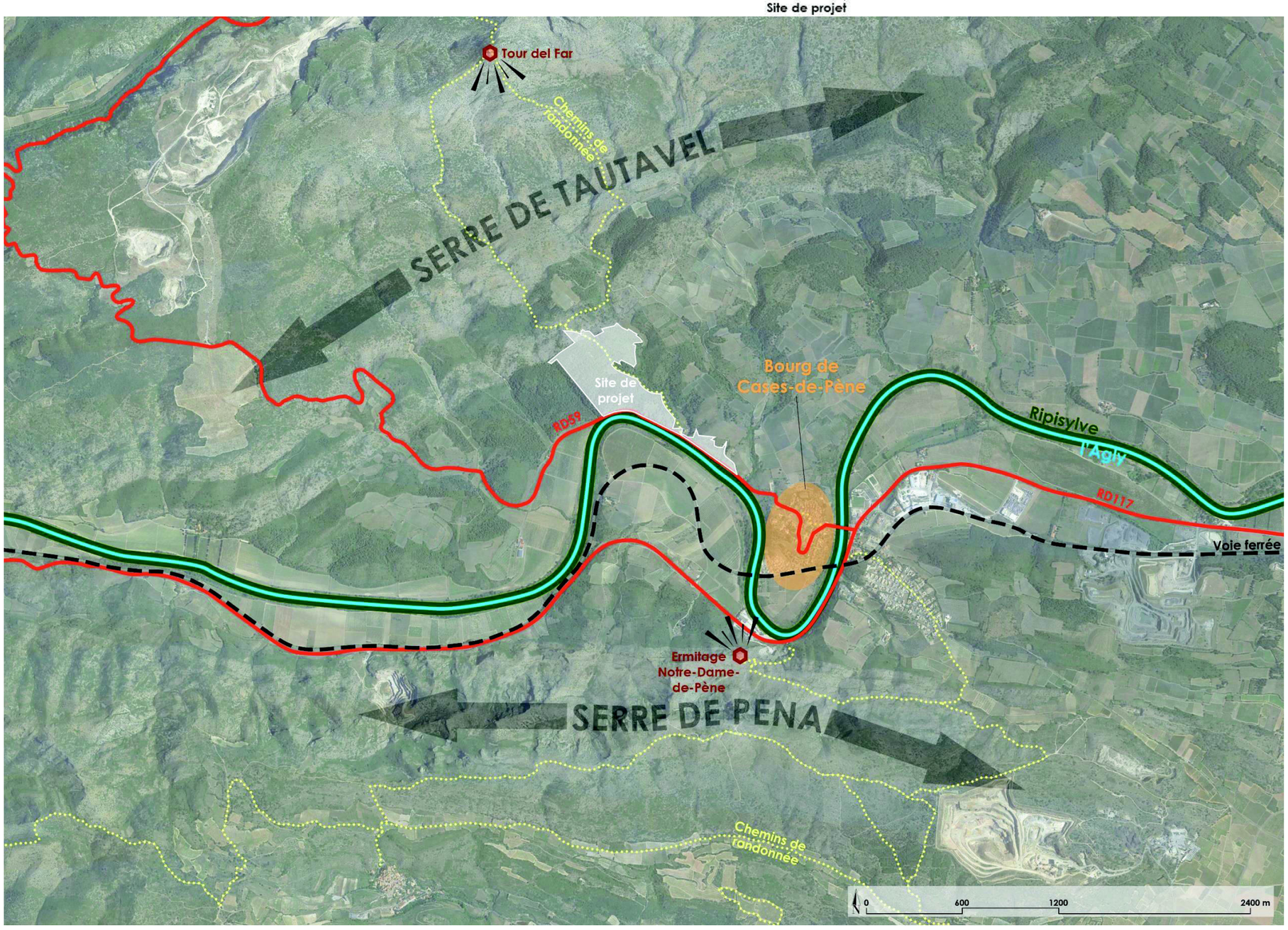

5.3.2.2. **Enjeux de l'Atlas des Paysages**

Le projet est géographiquement majoritairement compris au sein de l'unité de paysage « Les garrigues d'Opoul-Périllos ». Il est cependant en bordure et en relation directe avec les unités du « Crest » et des « Coteaux viticoles de l'Agly ».

☞ Carte : Périmètre des entités paysagères du secteur de projet (Atlas des Paysages DREAL)

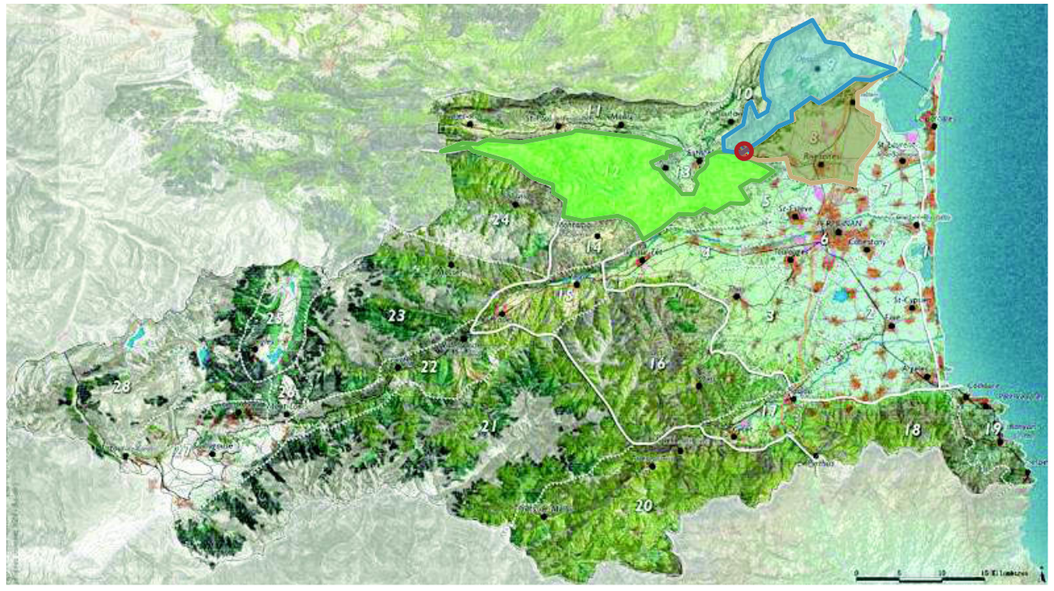

Coteaux viticoles de l'Agly et du Fenouillèdes

Garrigues d'Opoul-Périllos

Le Crest

Projet ECOZONIA

Des valeurs clés, des enjeux fondamentaux à l'échelle des trois unités de paysage locales sont définis au sein de l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon ; les éléments pertinents sont mis en avant et traduits en considération de la nature du projet et du paysage proche dans lequel il s'insère :

- préservation des espaces agricoles aux abords des villages contre le mitage et l'abandon (ouvertures visuelles, coupe-feu) ;
- préservation des garrigues (nature) ;
- préservation du « petit » patrimoine de pays : murets de pierres sèches, cabanes, ponts : identification et repérage cartographique, préservation et gestion ;
- préservation des routes-paysages (gabarits, murs en pierres, ouvertures visuelles) ;
- respect du site bâti lors de l'implantation de nouvelles constructions.

Différents enjeux ont été définis et parfois spatialisés (cf. page suivante) ; localement peuvent être recensés la protection et la préservation :

- du tracé du TPCF (paysage ferroviaire) ;
- des reliefs marquants que constituent les deux serres.

☞ Carte : Analyse critique du paysage (Atlas des Paysages DREAL)

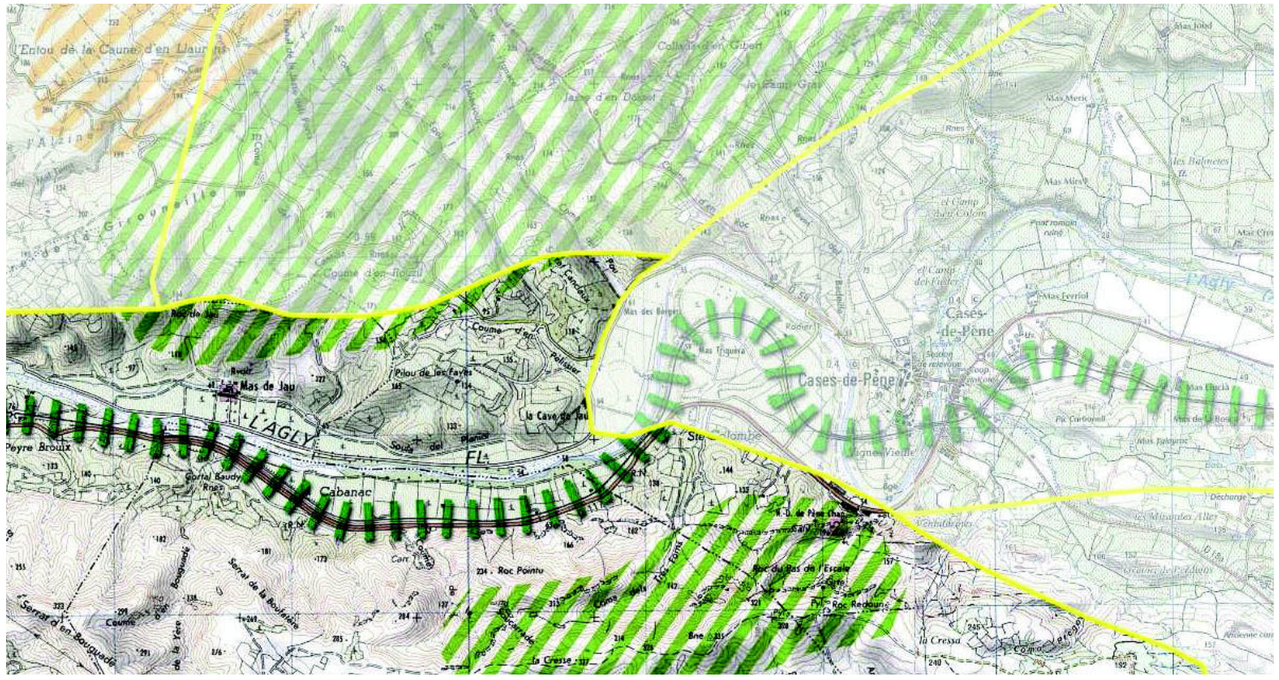

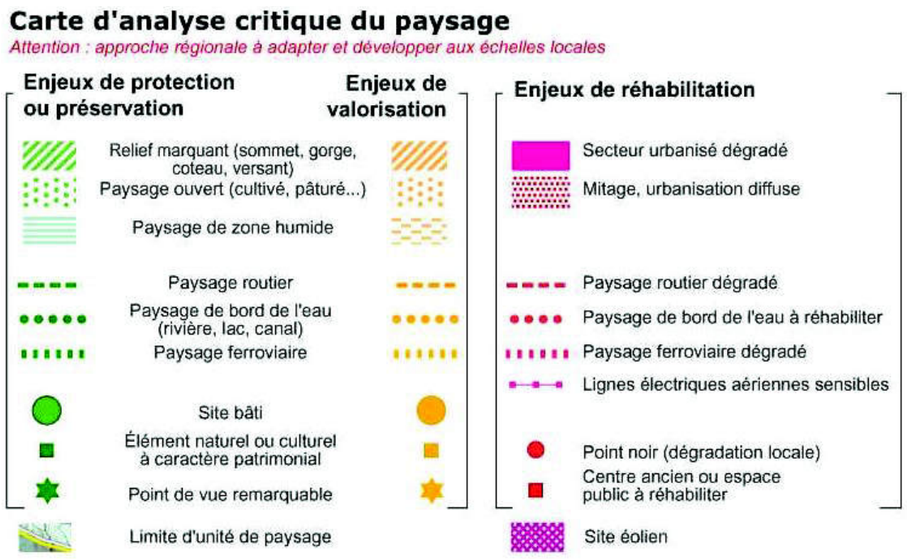

5.3.3. PATRIMOINE

5.3.3.1. **Monuments historiques**

Le tableau ci-dessous précise l'ensemble des établissements bénéficiant d'une inscription ou d'un classement au titre des Monuments Historiques (articles L.621-1 et suivants du Code du Patrimoine) au sein de la commune de Cases-de-Pène et dans un rayon de 5 km. La plupart de ces édifices sont séparés du secteur de projet par des reliefs conséquents. Au final, seuls la Tour del Far et l'Ermitage Notre-Dame de Pène sont dans le même bassin visuel que le projet.

☞ Photo : Tour del Far

☞ Tableau : Monuments historiques inscrits et classés

Commune	Monument historique recensé	Protection au titre du Code du Patrimoine	Distance et direction
Baixas	Eglise de la nativité-de-Notre-Dame de Baixas	Classement (10/12/1982)	3,5 km – SE
Calce	Mas de las Fons	Inscription (29/03/1993)	3,0 km – SO
Cases-de-Pène	Ermitage Notre-Dame-de-Pène	Inscription (01/06/1992)	1,5 km – S
Espira de l'Agly	Eglise Sainte-Marie-d'Espira de l'Agly	Classement (12/07/1986)	4,0 km – O
Tautavel	Château de Tautavel	Inscription (17/03/1986)	3,4 km – NO
	Tour del Far	Inscription (17/03/1986)	2,1 km – NO

5.3.3.2. **Sites inscrits/classés**

La Loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'Environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Ces sites inscrits et classés, leur périmètre ainsi que leur éventuelle zone de protection sont recensés et cartographiés.

☞ Tableau : Sites inscrits et classés

Commune	Site recensé	Protection au titre du Code de l'Environnement	Superficie	Distance et direction
Cases-de-Pène	Ermitage de Notre Dame de Pène	Inscription (20/12/1943)	39,13 ha	1,6 km – S
Estagel	Mas de Jau, Chapelle Sainte-Marie et leurs abords	Inscription (25/09/1944)	0,73 ha	2,8 km – SO
	Ermitage Saint Vincent et ses abords	Inscription (17/08/1944)	1,3 ha	5,7 km – SO
	Place Arago	Inscription (25/09/1944)	0,2 ha	5,6 km – SO

Le site inscrit le plus proche est celui de l'Ermitage de Notre Dame de Pène construit avec la roche locale (la marne), située à flanc de falaise, au-dessus du village de Case-de-Pène. Parmi les communes voisines de Cases-de-Pène, seule, Estagel possède des sites inscrits sur son territoire. Aucun territoire classé n'est recensé par la DREAL aux alentours de Cases-de-Pène.

CRB environnement
5, Allée des Villas Amiel
66000 PERPIGNAN - FRANCE
Tél:04.68.82.62.60 Fax:04.68.68.98.25
Siège social : 40, Rue Courteline 66000 PERPIGNAN

18 - NG - 788 - B

ECOZONIA
Parc Animalier - Cases-de-Pène (66)
Sites inscrits, monuments historiques et sites archéologiques

Réf.: IGN - Echelle 1/25000°

ECOZONIA TERRES DE PREDATEURS CASES-DE-PENE 66

Légende

Emprise cadastrale du projet

Limite communale

Monuments inscrits au sein du code du patrimoine

Monuments inscrits (Ermitage Notre Dame de Pène et la Tour del Far)

Périmètre de protection de 500 m

Sites inscrits au sein du code de l'environnement

Sites inscrits

Autres

Tracé du sentier de la Tour del Far

Sites archéologiques

5.3.3.3. **Sites archéologiques**

Le Code du Patrimoine (article L. 521-1 et suivants) précise que les ouvrages, travaux, aménagements, constructions susceptibles d'avoir une incidence sur le patrimoine archéologique ne peuvent être entrepris qu'après avoir fait l'objet de mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde qui sont édictées par le préfet de région sous forme de prescriptions archéologiques.

Le Plan Local d'Urbanisme de Cases-de-Pène recense et positionne les sites archéologiques présents sur le territoire communal. Ces sites sont présents aux lieux-dits Cabanac, Roc Redon, Les Barrens de Pène, Saint Colombe et Sarrat Canciaux mais aussi sur les sites du Mas Triquera et Coma d'en Pelissier. Au droit des terrains d'emprise du parc, aucun site archéologique n'est recensé, les plus proches étant situés au site du Mas Triquera, près de la voie de chemin de fer à l'intérieur du méandre de l'Agly.

☞ Carte : Sites inscrits, classés, monuments historiques et sites archéologiques

5.3.4. ANALYSE DES PERCEPTIONS LOCALES

Les terrains d'accueil du projet s'étendent sur 18 ha du versant Sud de la Serre de Tautavel, à l'Ouest du bourg de Cases-de-Pène. Le bassin visuel est, tel qu'indiqué précédemment, limité par les reliefs des serres calcaires et le relief relictuel accueillant le bourg de Cases-de-Pène. Le projet s'étage dans la partie boisée, depuis la RD59 (rive droite de l'Agly) jusqu'au pied des reliefs calcaires nus. Les trois microreliefs qui le composent présentent tous une altitude similaire et une altitude voisine des reliefs immédiatement adjacents.

Les axes de déplacements principaux de la zone sont, tel qu'indiqué précédemment, la RD 117 et la voie ferrée du TPCF. Le linéaire depuis lequel le secteur de projet pourra être apprécié sera limité, à l'Est pas le relief accueillant Cases-de-Pène et à l'Ouest par le goulet d'étranglement formé par le rapprochement des deux serres calcaires. Les deux axes sont par ailleurs entièrement regroupés en cet endroit en un faisceau étroit avec l'Agly et sa ripisylve. Celle-ci bloque les perceptions visuelles. Ce n'est par conséquent qu'au sein de la vaste terrasse viticole du méandre que les vues sur le site de projet sont possibles depuis les axes de déplacement principaux.

Les points de prise de vue les plus pertinents retenus sont les suivants :

- la Tour del Far, qui de par sa situation surélevée et dégagée permet d'apprécier aussi bien la vallée de l'Agly que la Plaine du Roussillon et ses autres contreforts ; il s'agit d'un point emblématique de randonnée sur cette Serre Nord ;
- l'Ermitage Notre-Dame de Pène qui fait face, au sein de la Serre de Pena au secteur de projet et qui est l'un des points de passage emblématiques des randonnées de cette Serre Sud ;
- la bordure Ouest de l'urbanisation de Cases-de-Pène à proximité de la RD 59 et dans sa partie suffisamment surélevée pour être dégagée visuellement des boisements rivulaires de l'Agly ;
- la voie ferrée au passage à niveau de la RD59a ; depuis ce point de vue n'est notamment pas visible un des micro-reliefs qui compose le parc (futur « Parc W du Niger ») ; c'est également le cas depuis la RD 117.

Les emprises totales sont indiquées sans qu'elles ne soient à considérer comme révélatrices de l'impact visuel, point examiné au chapitre 7 correspondant. Il est par contre intéressant de constater que, depuis les points surélevés que sont l'Ermitage Notre-Dame de Pène et la Tour del Far, la perspective écrase l'emprise du site et révèle également que les premiers reliefs boisés visibles masquent tout ou partie les suivants.

Les terrains du parc bordent la RD59 et englobent pour partie un tronçon de voie utilisée aussi bien pour la desserte de la vigne que pour la montée à la Tour del Far depuis Cases-de-Pène. Une séquence visuelle est également établie sur le linéaire de RD59 et de voie bordant le projet.

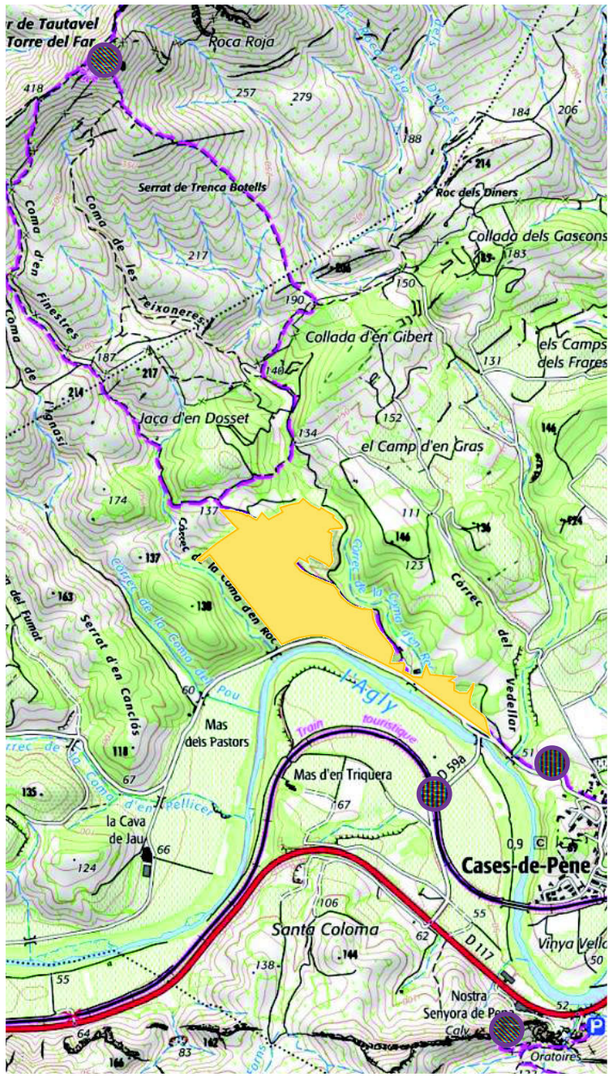

☞ Photo : Vue panoramique du secteur d'étude depuis la Tour del Far au Nord

☞ Photo : Vue panoramique depuis l'ermitage Notre-Dame de Pène

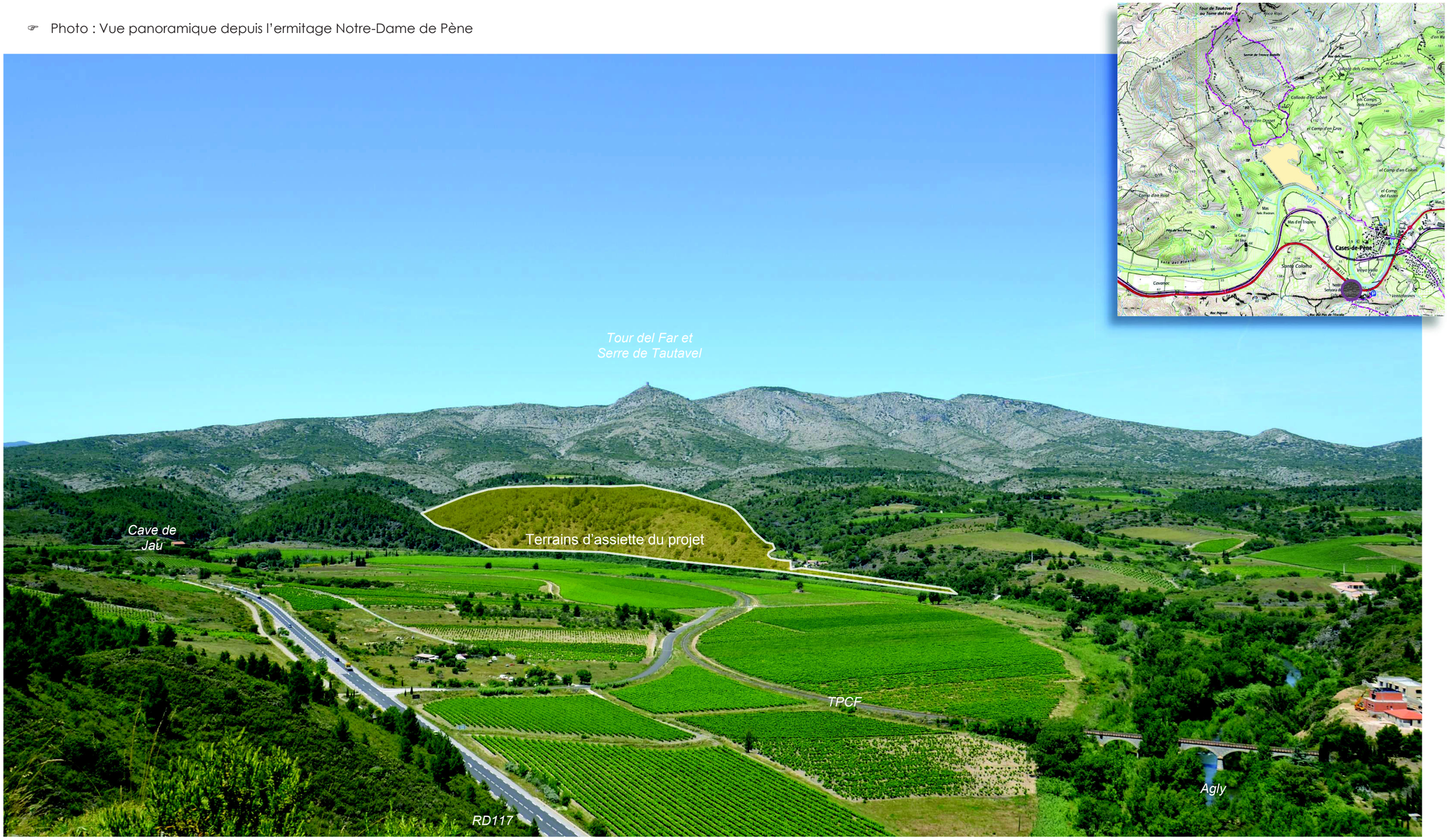

☞ Photo : Vue depuis l'urbanisation Ouest de Cases-de-Pène

☞ Photo : Vue depuis le passage à niveau du TPCF sur la RD59a

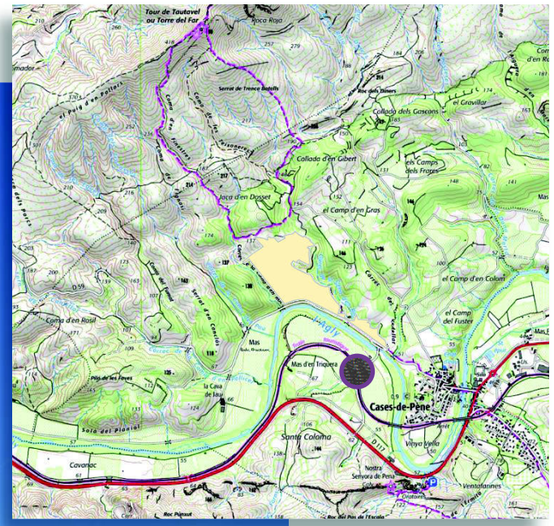

☞ Photo : Séquences sur le chemin existant

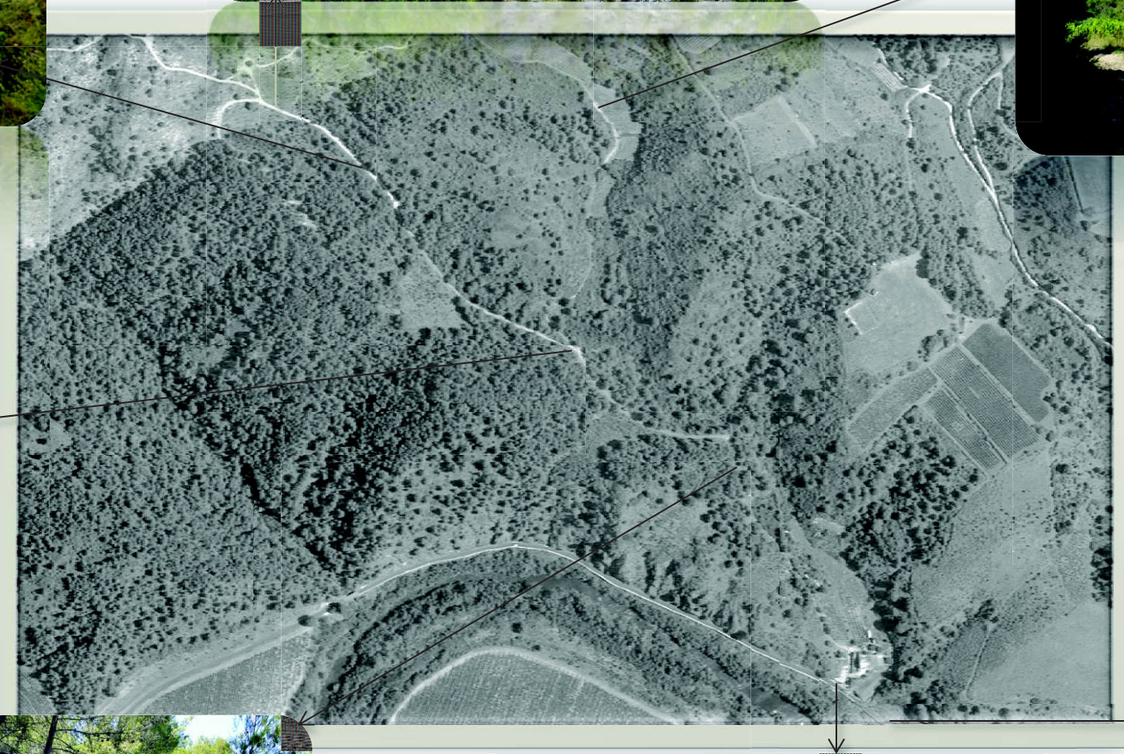

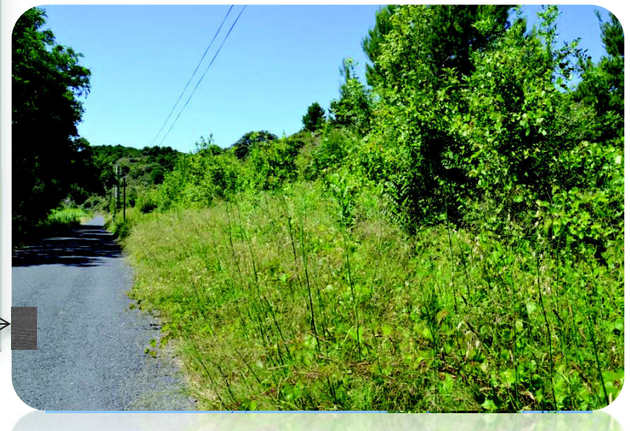

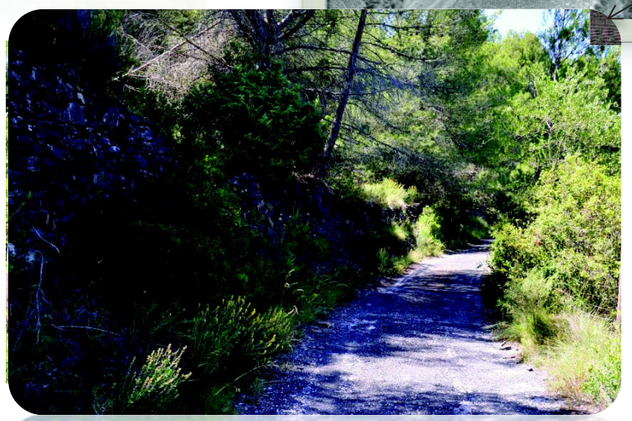

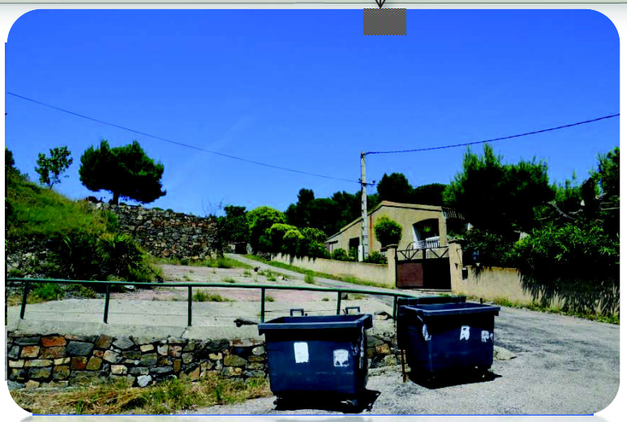

5.3.5. SYNTHESE (PAYSAGE)

Le territoire de Cases-de-Pène s'inscrit entre deux reliefs structurants, la Serre de Tautavel au Nord et la Serre de Pèna au Sud ; chacun de ces deux reliefs est marqué par une construction patrimoniale, la Tour del Far au Nord et la chapelle Notre-Dame de Pène au Sud. Entre ces deux reliefs calcaires abrupts s'écoule l'Agly en deux vastes méandres recoupant une terrasse alluviale et contournant par le Sud le bourg de Cases-de-Pène. Les terres du fond de vallée sont dominées par l'exploitation viticole, laissant par conséquent des vues ouvertes notamment depuis les axes de communication qui traversent cette terrasse viticole : la RD117 (« Route des Vins ») et le train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes, vues uniquement interceptées par la ripisylve de l'Agly et les reliefs résiduels, tel celui accueillant le bourg de Cases-de-Pène et bloquant les ouvertures visuelles vers la Plaine du Roussillon.

Le projet s'inscrit au sein de la bande boisée de la Serre Nord. Il couvre une vaste superficie au sein de celle-ci mais reste situé dans la partie basse du relief. L'analyse du bassin de perception visuelle a permis d'identifier les deux points de vue structurants, Notre-Dame de Pène, ermitage perché faisant face à la Serre Nord et la Tour del Far. Ces deux entités situées à près de 1,5 et 2 km du projet bénéficient d'une inscription au titre des Monuments Historiques sans que l'emprise des terrains ne soit concernée par les périmètres de protection. Des chemins de randonnées permettent d'y accéder ; il s'agit par conséquent de points de vue fréquentés. Les autres axes de fréquentation sont situés en fond de vallée, il s'agit du TPCF et de la RD117 ; le tronçon de ces voies depuis lequel le projet sera perceptible est cependant limité par leur positionnement en fond de vallée et le resserrement des reliefs. Le dernier point de vue particulier identifié est constitué par le développement de l'urbanisation à l'Ouest du bourg.

En termes d'enjeux réglementaires, il peut également être mis en avant que l'emprise des terrains de surface est à l'écart de tout site inscrit ou classé et de tout site archéologique répertorié et indiqué dans les documents d'urbanisme. Les terrains de projet ont accueilli d'anciennes parcelles viticoles au sein desquelles ont été bâtis de nombreux murets de pierres sèches. Certains sont en mauvais état. La préservation de ce « petit patrimoine » constitue notamment un enjeu relevé à l'échelle de l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.